

Commune d'ETH

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 8 décembre 2022

Convocation en date du : 6 décembre 2022

Nombre de Membres : 9

En exercice ayant pris part à la délibération : 7

Le huit décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire dans la salle des associations d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

Etaient présents : Mesdames GUIOST, LARA et STIBLING

Messieurs WIPLIEZ, HECQUET, GENAMEZ et KRIEGEL

Absents excusés : Messieurs GILBERT et JENOT

Secrétaire de séance : Madame LARA Marie-Claire

OBJET / DELIBERATION 022/2022 – Délibération Modificative du Budget n°2

Madame le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'effectuer une délibération modificative du budget pour le motif suivant :

- Acquisition de matériel informatique (un ordinateur portable et une tablette) suite à l'attribution d'une subvention de l'état pour l'achat de matériel informatique reconditionné.

Après exposé et débat, l'assemblée décide par **7 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)** de modifier les comptes suivants :

- compte R/I/13/132 – Subvention d'investissement: + 1.248,81 €
- compte D/I/21/2183 – Immobilisations corporelles/ Matériel informatique : + 1.248,81 €

Fait et délibéré à Eth, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pierrette GUIOST



La Secrétaire de séance,
Marie-Claire LARA

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'M. LARA', is written below the name of the secretary.

Publiée le : 12/12/2022

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquiescement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.